

Fédération Nationale des enseignants d'E.P.S. de l'Enseignement Catholique



2, rue Laënnec
56230 Questembert
tél. 02.97.26.10.22
fax 02.97.26.17.15
e-mail fnepsec@wanadoo.fr
<http://www.fnepsec.com>

« la Fédération une équipe pour l'action »
« faire ce qu'on doit, dire ce qu'on croit »
« la Fédération au service de l'équité »
« seules les idées gagnent »

**Une "Fédération" des Enseignants
d'EPS de l'Enseignement Catholique,
dites-vous ?
... mais POURQUOI donc ?**

Nos motifs d'HIER

C'est en **1986** qu'est d'abord née une "**coordination**", en réponse aux discordances entre les qualifications requises ou acceptées pour le secteur public et le secteur privé. Faute d'équivalence agréée, certains de nos professeurs d'EPS se trouvaient ainsi en situation de **blocage** sur l'échelle de rémunération des MA II, les autres MA III et IV pouvant accéder à ce statut par l'obtention de diplômes tels que les Brevets d'Etat. Seules étaient alors proposées des « mesures balai » regroupant tous les MA « dans le même panier » et faisant fi de la différence de valeur des diplômes selon les différentes filières formatrices.

Faute de trouver une aide efficace dans le cadre de leur Institution, des enseignants d'EPS se mobilisent et créent la "Fédération Nationale des Enseignants d'EPS de l'Enseignement Catholique", légalement déclarée en **Association de type loi 1901**.

Le premier résultat de son action ne tarde pas, il est illustré par l'**Arrêté du 18 mars 1988**, soit la reconnaissance officielle du **diplôme ILEPS-ENEPFC**.

En juin **1991** la FNEPSEC réalise le "**Référentiel Professionnel**", document récapitulatif des promotions offertes aux enseignants d'EPS selon le type de leur formation initiale et leur catégorie de classement. On y perçoit la variété des cas et la dissonance des promotions offertes. Le champ de discussion est enfin délimité.

La précision exhaustive de ce travail impressionne favorablement les services ministériels. Une **image de marque** est née, confirmée depuis à maintes reprises, qui nous vaut d'être reçus avec une grande qualité d'écoute.

De **1986** jusqu'à **1993**, pour aider certains collègues en sérieuse difficulté d'**équivalence** dans le traitement de leur contractualisation, la FNEPSEC ne peut compter que sur le **bénévolat** de quelques-uns, en sus de leur horaire complet. Mais les exigences quantitatives et qualitatives de ce travail de solidarité se révèlent vite trop importantes pour leurs disponibilités.

Cette avalanche d'appels résulte des difficultés rencontrées par les syndicats à prendre en compte les demandes catégorielles des professeurs d'EPS, faute d'en maîtriser leurs spécificités. Il est alors fait appel à tous les syndicats de l'Enseignement Catholique, en leur proposant notre **partenariat**, en échange d'heures de décharges syndicales.

Seule la FNSPELC y répond alors, et accepte de nous attribuer ces précieuses heures qui permettent à la FNEPSEC de fonctionner plus sereinement, au service de tous les enseignants d'EPS, tout en conservant son entière **indépendance** de gestion comme d'analyse.

Nos (et vos) motifs d'AUJOURD'HUI

Les problèmes initiaux d'équivalences et de reconnaissance des diplômes appartiennent désormais **pratiquement** au passé, avec la satisfaction d'avoir sorti pas mal de monde de l'ornière, **mais aussi la tristesse de l'inachevé vis à vis des quelques ami(e)s dont la fin de carrière a pris de court l'obstination de nos démarches à leur intention**.

Le **suivi de carrière** reste d'actualité, et nous sommes la seule "matière" à veiller avec un soin aussi jaloux sur les intérêts de nos collègues. En témoignent sur notre affichette de présentation les dates qui jalonnent notre itinéraire comme autant de trophées sur un tableau de chasse.

Sans prétendre nous attribuer l'exclusivité de toutes ces avancées, nous avons cependant bonne conscience d'avoir **solidement contribué** à initier, orienter, appuyer chaque revendication, jusqu'à l'obtention d'un résultat substantiel. Jouer la "mouche du coche" n'est pas le style de la maison !

Grâce à notre accord de 1993, et donc au relais de nos dossiers par les élus SPELC des différentes Commissions, chaque dossier de candidature à l'**emploi** présenté par l'un de nos adhérents, est assuré d'être suivi et défendu.

En juin 2003 nous avons réussi à obtenir un **emploi** aux PLC2 qui nous font confiance, dans l'Académie de leur pré-accord, et dans le respect de l'ordre des priorités. Depuis, la situation de l'emploi est devenue très délicate dans l'Enseignement Catholique.

Certes la Loi clarifiant la situation des maîtres contractuels de l'Enseignement Privé, dont les maîtres sont désormais qualifiés « **d'agent public** », apporte une clause originale d'amélioration de retraite : « *...tout enseignant, ayant au moins 15 années d'ancienneté pourra toucher un complément de retraite de 5 % dès le 1^{er} septembre 2005...* », raison pour laquelle un certain nombre de collègues ont retardé d'un an voire deux leur départ en retraite afin de pouvoir en bénéficier.

Mais en contrepartie la **suppression de 532 emplois** dans l'Enseignement Catholique a fortement compliqué la préparation de la rentrée 2005/2006. À titre d'exemple, le Ministère prévoit un retrait de 180 postes sur l'Académie de Rennes, alors que le redéploiement de l'exercice précédent était déjà de 91 postes !

La conjoncture nous contraint donc à prêcher la **patience** auprès de tous ceux qui demandent leur retour dans leur Académie, qu'elle soit de pré-accord, ou d'origine dans le cas de la contractualisation par le "Plan Sapin".

Notre **accord avec le SPELC** permet que ce travail soit en place **au niveau de toutes les académies**. C'est toutefois auprès des Rectorats de Rennes et de Nantes qu'il prend la dimension la plus spectaculaire, de par le tonus déployé par nos amis de l'Ouest, ceux-là mêmes qui sont à l'origine du mouvement. Ils ont l'avantage d'appuyer leur représentativité sur une forte implantation régionale de l'Institution Privée, mais aussi la lourde tâche d'avoir en charge un épais volume d'affaires courantes, en plus des "urgences inopinées".

Il serait souhaitable pour tous que cette expérience acquise dans le **dialogue avec l'Administration** s'étende progressivement aux autres Académies.

Est-ce une utopie déraisonnable que de souhaiter la constitution d'autres **regroupements régionaux**, à la fois autonomes et coordonnés entre eux, comme il sied à une véritable "Fédération" ?

Mais que sont donc ces fameuses "**urgences inopinées**" mentionnées plus haut ?

Il peut s'agir parfois de **conflits** aigus dans le cadre professionnel et notamment avec l'Autorité, le Chef d'Etablissement en l'occurrence, et tout ce qui touche le **pénal** (dénonciation calomnieuse, dépôt de plainte de la famille après l'accident banal survenu à l'enfant pendant un cours d'EPS, mise en cause de la surveillance des vestiaires, etc....).

Mais le plus souvent c'est la survenue plus ou moins imprévisible, d'un gros **problème de santé**, venant perturber sinon compromettre l'exercice du métier. Que ce soit l'accident de trajet, la blessure "fraîche" en faisant cours, la récurrence brutale d'une anicroche ancienne, l'aggravation progressive de séquelles invalidantes, ou tout simplement l'usure plus ou moins "normale" d'une mécanique fortement sollicitée. Inutile de se cacher la tête dans le sable (du sautoir ou d'ailleurs) nous y sommes tous exposés, et pratiquons un **métier à risques**.

Aussi chaque "pépin", même d'apparence anodine, implique-t-il absolument qu'un **dossier médical** soit ouvert à temps, conservé et mis à jour régulièrement de façon exacte et détaillée.

Dans ce domaine nous avons eu la chance de bénéficier de l'amicale obligeance du Docteur Cavil, et de son expérience de **médecin-expert agréé** auprès de l'Education Nationale. Bon nombre d'entre nous lui doivent une fière chandelle pour la pertinence de ses conseils, voire pour le rattrapage de justesse d'un dossier mal constitué au départ.

Bien des collègues ont en effet subi une sévère **perturbation psychique** en contre coup d'un affrontement à la complexité de certaines situations administratives. Déstabilisantes, voire culpabilisantes parfois, des procédures contradictoires ou inadaptées peuvent ajouter au traumatisme physique un choc psychologique important.

C'est bien la **conjonction** de ce « **double traumatisme** » et de l'affluence des **demandes d'aide et de conseils** de cet ordre qui nous a effectivement incités à une évaluation plus précise de notre « **bilan de santé collectif** », du moins au niveau de notre outil principal de travail que constitue l'appareil dit locomoteur.

Claude Hamon - chargé du dossier "**Santé, Handicap, et Fin de Carrière**" depuis le printemps 1986 - et le Docteur Jean-Pierre Cavil seront début septembre 2003 à l'origine de notre « **Grande Enquête Médicale de la FNEPSEC** », initiative reconnue comme une première du genre de l'aveu même des instances ministérielles à qui nous présentions en **août 2004** nos premiers résultats.

Même si le nombre de réponses recueillies déçoit quelque peu en regard des efforts de sollicitation, nous disposons désormais d'**arguments** objectifs et crédibles pour participer à la discussion de questions cruciales telles que :

- la **prévention** des accidents et maladies professionnelles, lors du cursus formateur comme dans l'exercice professionnel, avec étude critique de la fonctionnalité du matériel à manipuler.
- la mise en place d'un suivi médical effectif par la **Médecine du Travail**, pour le repérage à temps des lésions dégénératives.
- les possibilités de véritable **reconversion** en cas de nécessité, soit une formation initiale anticipant cette éventualité, et la recherche de solutions prenant en compte les savoirs et savoirs faire de la personne.
- l'aménagement de **fin de carrière**, pour que les dernières années de présence aux élèves ne soient pas le navrant spectacle du naufrage physique et moral d'un ancien "*plutôt bon prof, autrefois*"...

Des motifs pour DEMAIN

Tout ceci ne se réalisera pas d'un seul coup de baguette plus ou moins magique, et les préoccupations d'aujourd'hui resteront "**pas mal de temps encore**" d'actualité. Songez donc au nombre de petits coups de marteau judicieusement appliqués qui peuvent s'avérer nécessaires pour obtenir l'enfoncement satisfaisant du moindre clou, sans torsion ni contorsion échappatoire ou protestataire, surtout quand le matériau d'accueil se révèle de son côté plutôt réfractaire à toute velléité pénétrante.

Certains phénomènes d'ordre **démographique** nous incitent toutefois à dépasser les perspectives de cette aimable philosophie du bricolage existentiel, et à mettre en œuvre nos facultés d'**anticipation** :

- les imminents **départs massifs** en retraite de la génération du baby-boom ne vont pas nécessairement être comblés par la formation actuelle ; quel statut et quelle sécurité d'emploi pour des non certifiés ?
- l'allongement de la **durée d'activité** apparaît incontournable, ne peut-on craindre d'avoir à conquérir et défendre becs et ongles la prise en compte de nos pénibilités spécifiques, sans aggraver encore ce que nous disions plus haut relativement à la fin de carrière ?
- enfin, juste récompense d'une vie saine et active, nos probabilités de **longévité** sont-elles

une condamnation au recours à l'aide sociale, sinon à la mendicité ?

Les promotions qui se succéderont sur la ligne **d'arrivée en retraite** n'y recevront pas nécessairement le même "*bon pour une boisson chaude*", détail d'organisation d'autant plus ennuyeux que **le statut de retraité exclut jusqu'à présent (et sans grande perspective de changement envisageable) le bénéfice par effet rétroactif d'une quelconque mesure ultérieure plus favorable.**

Mais que font donc les syndicats, c'est quand même leur boulot, non... ?

D'abord, ne dites pas trop de mal des syndicats, s'il vous plaît, et encore moins des syndicalistes. Ils font généralement ce qu'ils peuvent avec les moyens du bord, dans l'indifférence quand ça va à peu près, la récrimination indignée quand ça ne va pas, puis l'amnésie totale quand ça va de nouveau un peu mieux.

Ainsi le **petit noyau actif** de la FNEPSEC en matière de conseils et dépannages en tous genres 24/24 "gratis pro deo" est-il parvenu, sans trop de peine jusqu'à ce jour du moins, à endiguer les débordements, crues et mascarets de **gratitude** en retour des services rendus.

Ensuite il est bien compréhensible que les priorités syndicales de préoccupation et d'action concernent tout naturellement les revendications communes au **plus grand nombre**. Non moins évidemment cette référence au "plus grand nombre" varie beaucoup d'une structure à une autre, selon qu'il s'agit d'un syndicat professionnel autonome ou d'une centrale interprofessionnelle.

De quelque manière que l'on aborde les questions précédemment évoquées, les **intérêts sectoriels et catégoriels** passeront toujours "un peu après". De plus la démarche revendicatrice se complique encore lorsque son porte-parole accrédité ne maîtrise qu'imparfaitement les spécificités du secteur ou de la catégorie dont il doit défendre les intérêts. Nous concernant, c'est bien souvent le cas.

Loin de nous la moindre arrière-pensée de débaucher ou dévoyer parmi vous les honnêtes syndiqués de tous bords, citoyens conscients et responsables comme il doit s'en trouver quelques exemplaires. Plus loin encore celle de vous dissuader d'en faire le pas, si telle était votre décision voire votre simple hésitation.

Mais alors... ?

Notre unique intention se borne ici à solliciter votre attention et votre réflexion sur cette **problématique** toute simpliste, mais qui se veut **réaliste**, en bonne et due connaissance de cause :

- *nous sommes les mieux placés pour savoir ce que nous voulons, et le faire savoir.*
- *nous ne serons jamais assez nombreux pour nous constituer en syndicat autonome EPS-EC.*
- *il est soit improbable, soit statutairement impossible, d'obtenir dans les syndicats existants la représentativité suffisante pour défendre par nous mêmes notre "bout de gras" particulier.*
- *grâce à l'obstination altruiste de quelques pionniers, une structure de dialogue et de négociation nous est admise auprès du Ministère, sans le statut mais avec équivalence d'audience syndicale.*
- *nous bénéficions de l'aide et des conseils d'une structure syndicale (la toute première en date à s'être constituée au sein de l'Enseignement Catholique), dans le cadre d'un partenariat loyal.*
- *les avancées positives ainsi obtenues, en deux décennies à peine, sont assez prometteuses pour ne surtout pas négliger cet atout, vraisemblablement appelé à rendre encore de grands services.*
- *il ne faut pas s'attendre à ce que ce soit indéfiniment les mêmes qui s'appuient tout le travail...*

Et... que conclure de tout cela... ?

La primauté du **libre arbitre** de chacun(e), son droit imprescriptible de mener sa barque à sa guise, fût-ce avec un brin de fantaisie et d'originalité, dans les limites du respect des mêmes droits pour autrui, tout ceci ne peut que recueillir l'unanimité d'acquiescement.

Le seul véritable problème est d'obtenir la mobilisation en masse nécessaire et suffisante à en **cautionner** la garantie permanente. C'est bien à l'instant où m'arrive une tuile que je découvre, non sans l'amertume d'un profond sentiment d'injustice, à quel point je suis entouré d'égoïstes qui ne pensent même pas à moi...

De tout le programme scolaire, notre matière constitue le seul véritable chantier de travaux pratiques pour cette **éducation à la citoyenneté** réclamée par ailleurs à cor et à cris : la construction dialectique et progressive de l'incontournable règle commune, indispensable au bien vivre ensemble.

À nous la responsabilité d'en promouvoir cette image de marque, et de la démarquer clairement d'un conditionnement social aux jeux du cirque ou d'un simple hédonisme hygiéniste.

Rien de tel que prêcher d'exemple vécu pour se renforcer en **crédibilité**.

L'expérience FNEPSEC atteint maintenant l'âge de sa majorité légale. Elle s'est constituée jusqu'ici un trousseau et une dot fort appréciables de compétences et réalisations. Faut-il vraiment se plaindre que la mariée soit trop belle ?

L'aventure doit-elle rester confinée dans son cadre régional d'origine, comme singularité propre à un pittoresque folklore local ?

Peut-elle au contraire se greffer et bouturer en d'autres terroirs d'implantations, y croître et fructifier en bonne acclimatation, en symbiose harmonieuse avec la flore et la faune locales ?

Pour l'essentiel, la réponse à ces questions se résume au sort qui sera réservé à cette autre interrogation, encore bien plus indiscrète et dérangeante :

"Accepteriez-vous d'investir dans l'affaire le dixième, voire le centième, de ce que vous souhaiteriez en obtenir personnellement en matière d'entraide efficace et désintéressée, en cas de pépin professionnel toujours possible ?"

Arras, le 16 avril 2005

Paul GÉNEAU